

OBJET : *Passation d'un 3ème avenant administratif au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) – Lot 1 Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER*
Opération d'investissement n°16

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à 19 heures 00, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle des fêtes, Boulevard des Lavandières 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre du bloc n°1 GEMAPI

Mesdames : C. DUCASTEL, A. NELIAS, H. DROMAIN, A. GROSPERRIN

Messieurs : F. FORT, P. TISSOT, J. THIMONIER, D. MALOSSE, O. BAREILLE, J. KOHLHAAS, F. GROULT, F. THEVENIEAU.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Olivier BAREILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 12 / Voix : 12 sur 19).

Convocation en date du : 11 octobre 2022.

Nature de l'acte : Commande publique - Autres avenants (1.7.8.2)

Monsieur le Président rappelle que l'opération de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron est basée sur les aménagements suivants :

- Restauration hydraulique, physique et paysagère des cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin-la-Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins.

Il précise que l'avenant concerne le marché n°T-C-18-05-001, signé en vertu de la délibération n° CS-2018/21 du 18 avril 2018 avec le Groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER (mandataire PERRIER TP) pour un montant total de 8 726 912,98 € HT. Ce marché porte sur les travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré), et plus précisément le lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes.

Ces travaux constituent la quatrième tranche d'aménagement de l'opération 16 après les travaux réalisés en 2012-2013 à Charbonnières-les-Bains, 2014-2016 à Oullins aval, et 2016-2017 à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon (au Merlo et aux Platanes). Ils font l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre complète confiée au groupement CNR – Fondasol - Profil Etudes.

J-C KOHLHAAS précise que le marché de travaux porte sur deux secteurs sur l'Yzeron pour une protection trentennale : le secteur n°5 dit de Beaunant-RD 342 entre le pont Rouge et le pont de Limburg sur la commune de Sainte Foy-lès-Lyon, et le secteur n°3 dit de Ruelle Mulet à Francheville ; et un sur le ruisseau du Ratier pour une protection centennale au secteur n°1 dit du Grand Pré à Tassin la Demi-Lune, en amont du pont des Bruyères (anciennement dénommé pont Antoine Pardon).

Le marché est divisé en une tranche ferme relative au secteur n°1, et deux tranches optionnelles relatives aux secteurs 5 et 3, toutes deux affermies, et selon le découpage financier suivant :

- Secteur n°1 Tassin, notifié le 3 mai 2018 pour une durée de 36 mois : 1 521 616,86 € HT ;
- Secteur n°5 Ste Foy, notifié le 3 mai 2018 pour une durée de 36 mois : 5 985 401,57 € HT ;
- Secteur n°3 Francheville, notifié le 15 mai 2018 pour une durée de 36 mois : 1 219 894,55 € HT.

Comme pour les aménagements précédents, les travaux étaient prévus sur deux années, afin de respecter notamment les interdictions de travailler dans le lit des cours d'eau en période hivernale. Ainsi, ils ont pu démarrer respectivement en juin et juillet 2018 à Sainte Foy-lès-Lyon et Tassin la Demi-Lune, et en aout 2019 à Francheville, l'année 2018 ayant été consacrée pour le secteur n°3 à la déviation par les concessionnaires extérieurs des réseaux secs et humides situés sous le passage à gué de la Ruelle Mulet.

Les travaux du lot 1 se sont terminés en septembre 2019 au secteur 1 sur le Ratier au Grand Pré, et en juillet 2020 sur le secteur 5 de Beaunant-RD 342 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Ceux du secteur 3 à Francheville, ont fait l'objet de deux premières phases partielles à l'été 2019 pour la déviation des réseaux compris au marché, et à l'été 2020 pour la suppression de la passerelle, la démolition du gué et des premiers élargissements et terrassements de berges. Une procédure foncière complémentaire a dû être engagée fin 2019, afin de pouvoir maîtriser l'ensemble des emprises des travaux, celles-ci n'étant pas toutes comprises dans la première déclaration d'utilité publique (DUP) obtenue pour l'ensemble de l'opération en décembre 2011. L'instruction du dossier par les services de l'Etat a été fortement perturbée par la crise sanitaire en 2020, et l'enquête publique n'a pu avoir lieu que début 2021. Le SAGYRC a obtenu la déclaration d'utilité publique en mai 2021 et a depuis engagé les procédures foncières qui ont permis de débiter les travaux comme prévu cet été 2022.

Dans ces conditions, afin de permettre la finalisation des travaux sur le secteur 3 de Ruelle Mulet, le Président rappelle qu'il a été nécessaire de prendre un avenant administratif de prolongation du délai contractuel du marché en mai 2021, prolongeant le marché de 18 mois jusqu'au 15 novembre 2022.

Il ajoute que, comme prévu, la dernière tranche des travaux de protection sur Francheville a été engagée cet été et devraient se terminer avant la fin de l'année 2022. Cependant afin de solder les comptes du marché une fois les travaux terminés, il est nécessaire de prolonger les délais d'exécution du marché de 6 mois supplémentaires soit jusqu'au 15 mai 2023.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article L2194-1,

Vu le marché de travaux n°T-C-18-05-001 et notamment la tranche optionnelle relative au secteur 3 notifiée le 15 mai 2018,

Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat la présente délibération relève du bloc GEMAPI,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 12 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la passation d'un avenant administratif au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) – lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS – GANTELET-GALABERTHIER, portant sur :

- la prolongation d'une durée de 6 mois supplémentaires du délai contractuel du marché relatif notamment à la tranche optionnelle concernant le secteur n°3 de Francheville, soit une prolongation totale de 24 mois (18 + 6 mois) jusqu'au 15 mai 2023 ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du SAGYRC à signer l'avenant administratif et toutes pièces se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS



Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20221019-CS2022_34-DE
Reçu le 27/10/2022